

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2022

Présents : Nicolas FEDOU – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Gilles VIEULLES – Jacqueline CALASTRENG – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO — Rose-Marie MELENDO – Alice VICTOIRE BOSC– Pierre MAFFRE et Anne-Marie ROBERT

Absents excusés (avec procuration) : Joël OULIÉ (procuration à Claudie SIMONNIN TOMASEK), Magali FLAGEL (procuration à Stéphane CALGARO), Thomas PORTIER (procuration à Alice VICTOIRE-BOSC), Régis ARTIS (procuration à Gilles VIEULLES), Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Jacqueline CALASTRENG).

Secrétaire de séance : Claudie SIMONNIN-TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Nicolas FEDOU, Maire.

Madame Claudie SIMONNIN-TOMASEK a été désignée secrétaire de séance.

1 – FINANCES – Adoption du compte de gestion 2021

Le Conseil municipal a constaté que le compte de gestion établi par le comptable public est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil municipal a adopté le compte de gestion.

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – FINANCES – Vote du Compte Administratif 2021

Le compte administratif retrace l'exécution des dépenses et des recettes de l'année 2021. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif comme suit :

	REALISATION DE 2021		
	INVESTISSEMENT REALISE	FONCTIONNEMENT REALISE	TOTAL DES DEUX SECTIONS
DEPENSES 2021	586 345,83	1 083 913,27	1 670 259,10
RECETTES 2021	462 852,80	1 144 133,85	1 606 986,65
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	- 123 493,03	60 220,58	

REPORT DES RESULTATS DE 2020	- 119 186,95	639 388,68
RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 242 679,98	699 609,26

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	+	456 929,28
---	----------	-------------------

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté le compte administratif 2021.

Votants : 14 (dont 5 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – FINANCES : Révision libre des attributions de compensation de Terres du Lauragais pour la prise en charge des travaux d'extension d'eau potable du lotissement le Souleilla

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation du projet de lotissement « Darré les berges » par Réseau 31. Il rappelle également que ces travaux entre dans le cadre de la révision libre des attributions de compensations (Rapport n°1 de 2021 établi par la CLECT de Terres du Lauragais) et par la signature d'une convention tripartite entre Réseau 31, la communauté de communes des Terres du Lauragais et la Commune.

La communauté de communes a été destinataire la facture finale de l'opération qui s'élève à 41 414.72€. Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de modifier l'attribution de compensation de la commune de Villenouvelle comme suit :

COMMUNE CONCERNÉE	Montant de l'AC au 1er janvier 2022		MONTANT ANNUEL REVISION LIBRE DEDUIT DES AC	Montant de l'AC révisée	
	Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)		Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)
Villenouvelle	161 571,00 €		41 414,72 €	120 156,28 €	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de révision de l'attribution de compensation pour la commune de Villenouvelle.

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4 – SUBVENTION : abrogation de la délibération 2022-02-01 et demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement extérieur de la zone sportive de Villenouvelle

Monsieur le Maire indique qu'afin de pouvoir solliciter une demande de subvention auprès l'Agence Nationale du sport pour l'aménagement de la zone sportive, il convient de modifier la demande initiale (délibération 2022-02-01).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet porté par les commissions jeunesse, travaux et cadre de vie concernant le projet d'aménagement de la zone sportive de Villenouvelle. Ce projet a pour objectif d'offrir une zone sportive sécurisée et attrayante avec un équipement sportif de qualité et permettant une accessibilité optimisée pour tous les usagers. Ce projet s'adresse à toutes les générations.

Monsieur le Maire indique que cette zone comportera notamment un terrain de tennis rénové, un skate-park (les modules ont été choisis en concertation avec les jeunes du village) et des agrès de fitness-cardio-training dont certains seront accessibles aux PMR dans un objectif d'inclusion.

Après en avoir délibéré et débattu, le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération 2022-02-01
- **VALIDE** le projet d'aménagement de la zone sportive pour un montant de 48 504 € HT
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence Nationale du Sport, une aide financière pour réaliser ce projet à hauteur de 50% du montant subventionnable.
- **PRÉCISE** que le montant non subventionné sera prélevé sur les fonds libres de la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser ce projet.

5 – JURY D'ASSISES : Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023

La personne tirée au sort doit être au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Ont été tirées au sort :

- Marie-Armande BERGER
- Angeline GELIN
- Dolores PASTOR

Fin de la séance à 20h30.